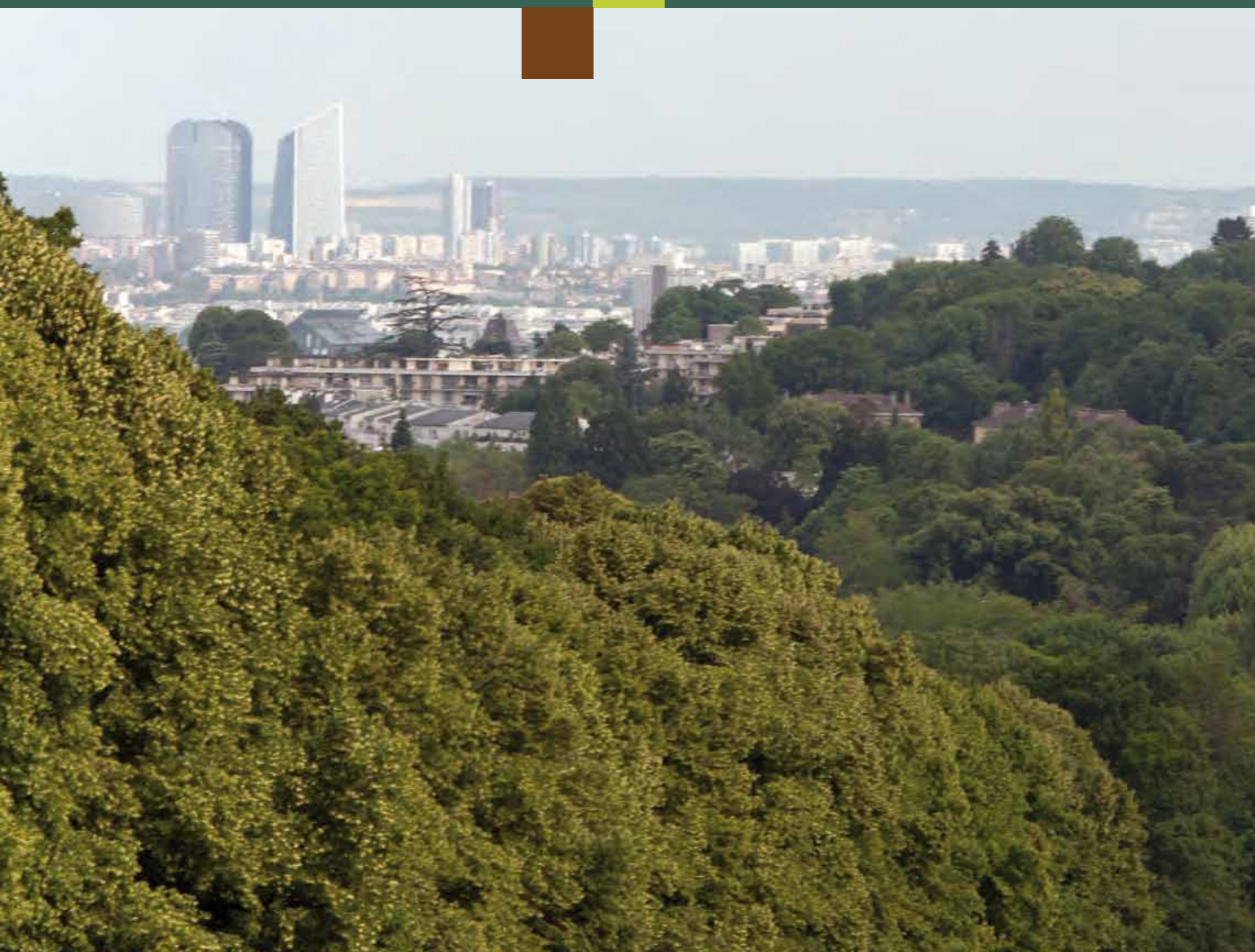


Projet forêts périurbaines

Diagnostic initial et état des lieux

Premier document de travail _ Version 1



SOMMAIRE

1. Le contexte institutionnel

- 1-1_La domanialité
- 1-2_La légitimité de l'ONF
- 1-3_La multifonctionnalité et le financement des diverses actions

2. La gestion de la forêt

- 2-1_La gestion sylvicole
- 2-2_L'exploitation et la commercialisation des bois
- 2-3_La biodiversité
- 2-4_Les équipements et travaux relatifs à l'accueil du public ; les conflits d'usage
- 2-5_La chasse et la gestion de l'équilibre forêt-gibier

3. La gouvernance

- 3-1_Historique de la mise en place des instances de concertation
- 3-2_Rappel sur la situation actuelle
- 3-3_Le positionnement des partenaires

4. Communication

5. Synthèse

*Nota : dans le document, les remarques des parties intéressées figurent en police normale.
En outre, ont été ajoutés des éléments de contexte qui figurent en italique.*

Contact

ONF
Direction territoriale
Ile-de-France et Nord-Ouest
Boulevard de Constance
77300 Fontainebleau

Sylvain Ducroux
Directeur de projet forêts périurbaines
sylvain.ducroux@onf.fr

PREAMBULE



Le présent document vise à dresser un état de la situation actuelle quant à la gestion des forêts domaniales (péri)urbaines d'Ile-de-France. Il doit permettre d'identifier les éléments qui réclament des améliorations quant aux pratiques actuelles. Il s'agit donc de poser un diagnostic partagé entre les différents acteurs, qui servira de base de travail pour étudier les évolutions souhaitables.

Il s'agit d'un document qui n'est pas figé, et qui est "ouvert". Il pourra le cas échéant être amendé et complété au vu des remarques formulées par les différents acteurs concernés par la forêt ; ces derniers sont d'ailleurs appelés à réagir quant au contenu du présent document. Il résulte d'une phase de concertation, et pourrait néanmoins ne pas être exhaustif si certains points ont été omis dans les discussions. Il importe donc que ce document puisse évoluer, pour mieux intégrer les divers aspects de la gestion de la forêt.

Le présent état des lieux a été établi à partir des diverses sources :

- *principalement les remarques issues des réunions des divers comités et instances de concertation durant le printemps et l'été 2012, ainsi que des rencontres bilatérales avec les associations,*
- *les échanges lors de conférences, débats, colloques en Ile-de-France, relatifs à la fonction sociale de la forêt.*
- *les études (de fréquentation, sociologiques) menées en Ile-de-France ou à une plus large échelle, relatives à l'accueil du public en forêt, ainsi que du rapport de Claire NOWAK (étudiante sciences politiques travaillant à l'ONF) qui a auditionné plusieurs acteurs courant 2011,*
- *les conclusions des divers projets (PROGRESS à Fontainebleau, LIFE "Urbans Woods for People" à Sénart,...), à l'origine des stratégies d'accueil du public en forêt.*

Qu'est ce qu'une forêt périurbaine ?

L'épithète "périurbain" laisse entendre que la forêt est proche géographiquement d'un pôle urbain et sous l'influence de celui-ci. Il signale la proximité de deux lieux, chacun représentant ce qui, par essence, est le plus étranger à l'autre. Cette situation conduit aux caractéristiques spécifiques suivantes :

- de fortes attentes en matière de paysage, et le cas échéant d'équipements et de services ;
- une vigilance accrue quant au devenir de la forêt.

Les forêts domaniales font l'objet d'une gestion multifonctionnelle. Ceci sous-entend que les différentes fonctions d'ordinaire assignées aux forêts (préservation de la biodiversité, accueil du public, production de bois, protection de la ressource en eau...) ne sont pas jugées incompatibles. Les forêts domaniales ont entre autres vocations à accueillir le public. En milieu rural, cela se traduit généralement par des forêts objet d'une gestion aux fins de production, qui sont accessibles au public et s'offrent à celui-ci telles qu'elles résultent de cette gestion "utilitaire". En milieu périurbain, l'enjeu social est prépondérant, et conduit à des attentes en matière de paysage. Le paysage n'est donc plus seulement la résultante d'une gestion forestière, mais doit répondre, à des degrés divers, aux aspirations d'une société en quête d'une naturalité perçue, et aux représentations de la forêt.

L'attente en matière de paysage ne s'exprime pas qu'à travers les activités de loisirs en forêt. Le fait pour un urbain d'habiter près de la forêt est souvent un choix visant à privilégier le cadre de vie. La proximité de la forêt a le plus souvent une répercussion à la hausse sur les prix de l'immobilier. La nature devient un facteur d'attractivité, et ce malgré le fait que les communes riveraines des forêts sont généralement des communes résidentielles, plus ou moins éloignées des lieux de travail, des pôles culturels, des centres universitaires, des services, etc. La qualité de l'environnement concourt à la valeur de la localisation, et l'altération du paysage est donc forcément mal vécue.

Par définition, le contexte urbain ne laisse que relativement peu d'espaces naturels. Aussi la forêt apparaît-elle logiquement comme une des rares, sinon la dernière richesse naturelle patrimoniale. Ce constat, renforcé par une sensibilité croissante aux sujets environnementaux et les injonctions à protéger à l'échelle planétaire les forêts menacées par l'Homme, induit une extrême méfiance et une vigilance quant à la gestion de la forêt. Les alertes à ce sujet sont largement démultipliées et relayées.

Notons que l'Ile-de-France, qui accueille 20 % de la population nationale sur 5 % du territoire, présente un taux de boisement et un taux de surface couverte par la forêt publique dans la moyenne nationale. Grâce à une politique active de l'Etat, relayée désormais en partie par les collectivités, l'urbanisation a toutefois ménagé des espaces forestiers. Malgré ce bilan pas si négatif le grignotage des forêts par les infrastructures laisse toujours entendre une menace générale sur la forêt.

Le vocable de "forêt périurbaine" regroupe diverses réalités. Il peut s'agir de forêts directement en contact avec le tissu urbain, et fréquentées quasi exclusivement par les riverains proches, motivés par la proximité et la commodité d'accès (fréquentation quotidienne, par des visites de courte durée). Ce terme comprend également des forêts situées dans la grande périphérie, mais exerçant un attrait touristique et drainant un public nombreux parfois venu de loin (sorties plus longues, généralement en fin de semaine).

Le projet ne concerne donc pas l'ensemble des forêts domaniales franciliennes. Celles situées en zone rurale sur la frange est du département de Seine-et-Marne (Villefermoy, Jouy, Choqueuse, Sourdun...) ne sont pas intégrées dans la réflexion.

1 LA DOMANIALITÉ

Le premier sujet d'inquiétude sur la forêt de la part des associations est la fragmentation et la réduction des espaces boisés. Ce sujet apparaît plus préoccupant que les coupes elles-mêmes (source = enquête IDFE auprès des associations adhérentes).

Sur ce point, le caractère domanial apparaît pour quelques interlocuteurs comme une garantie. Outre l'intégrité du foncier, la gestion par l'Etat permettrait de garantir le caractère forestier des terrains, prévenant une dérive sur des espaces de type parc urbain. Quelques interlocuteurs craignent que l'impécuniosité de l'ONF conduisent à confier la gestion aux collectivités, ce qui ne serait pas selon eux une bonne nouvelle pour la sauvegarde des milieux forestiers à terme. Les collectivités ont toutefois également une politique active de sauvegarde des milieux naturels, qui va parfois jusqu'à l'acquisition et la maîtrise foncière.

2 LA LÉGITIMITÉ DE L'ONF

Le principe d'une gestion par l'ONF n'est pas remis en cause, du moins par ceux qui constituent nos interlocuteurs habituels.

L'ONF, tel qu'il est perçu de l'extérieur, se caractérise par :



- un établissement bien connu de tous, mais dont on ignore en quoi consiste son travail ;
- un fort capital sympathie vers les personnels de terrain, jugés compétents, mais hélas en souffrance et soumis à un diktat de leurs hiérarchie et tutelles ;
- plus généralement, un établissement soumis malgré lui à des objectifs de rentabilité, en décalage complet avec les attentes locales de la société ;
- un établissement «pauvre», qui manque de moyens, faute de ressources financières ;
- un établissement opaque, buté sur de vieux principes, avec des positions doctrinaires et des discours formatés issus «d'en haut» en décalage avec les attentes des citoyens et l'évolution de notre société.

3 LA MULTIFONCTIONNALITÉ ET LE FINANCEMENT DES DIVERSES ACTIONS

Le principe de multifonctionnalité n'est guère remis en cause, en lien avec le souci de garder un caractère forestier aux forêts domaniales (cf.supra). La pondération des différentes fonctions ne fait non plus guère débat, avec la production qui est placée en dernier rang. Le poids accordé, d'une part à l'accueil du public, d'autre part à la biodiversité, varie selon les interlocuteurs, mais aucun n'entend exclure l'un des deux.

Dans le discours des acteurs du monde associatif, on retrouve généralement une constante : le modèle de la gestion multifonctionnelle, avec une fonction de production dégageant des revenus permettant d'assumer l'accueil, ne serait pas viable dans le cas des forêts périurbaines, où la fonction de production est reléguée au second plan tandis que l'accueil d'un public nombreux exige des moyens conséquents. Il importe selon eux que les politiques s'emparent de ce problème, et apportent d'autres sources de financement, préalable indispensable pour envisager une refonte des pratiques.

La question du financement des différentes fonctions de la forêt, notamment de l'accueil du public qui réclame des moyens autrement plus importants que la préservation de la biodiversité, reste d'actualité. Les récoltes de bois sont généralement interprétées

comme des opérations visant à augmenter le revenu du gestionnaire. Or la gestion des forêts périurbaines reste largement déficitaire. Par ailleurs, le lien entre le matériau bois, pourtant plébiscité, et la forêt, n'apparaît pas évident pour les usagers.

L'épineuse question des moyens conduit plusieurs partenaires à demander les bilans financiers de la gestion des forêts franciliennes : quel est l'étendue du déficit de gestion pour ces forêts ? Combien la récolte des bois et la chasse rapportent-elles ? Quelle est la part de réinvestissement de l'ONF dans ces forêts ? Peut-on vérifier que la fonction de production finance effectivement les autres fonctions ?

Le revenu issu de la sylviculture des forêts franciliennes a décroché du revenu des forêts du même type situées en zone rurale au début des années 1970, en raison notamment des contraintes d'exploitation (voir paragraphe 2.2 ci-après) et d'un niveau de récolte en deçà des potentialités théoriques pour des questions d'acceptabilité sociale.

C'est à la même période que le niveau d'équipement en matière d'accueil, et les charges d'entretien afférentes, ont considérablement augmenté (première circulaire affirmant le rôle social des forêts en 1964).

Ainsi, dès le tout début des années 1980, divers mémoires et rapports émanant de chercheurs et universitaires faisaient état du fait que, localement, la fonction de production était désormais incapable de financer seule les charges liées à l'accueil du public, et que l'ONF opérait des arbitrages budgétaires et détériorait la qualité de certains services. Un rapport du Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale d'Ile-de-France (CRIES) pointait déjà en 1996 un déficit de 40 millions de francs (6,1 millions d'euros) pour les forêts domaniales d'Ile-de-France, sur un budget total de 130 millions de francs (19,8 millions d'euros). Les Orientations Régionales Forestières élaborées en 2000 avancent le chiffre de 50 millions de francs (7,6 millions d'euros) par an pour les coûts et surcoûts directement liés à l'accueil du public dans les forêts domaniales.

Ce déficit est alors comblé par deux éléments, presque à part égale : la péréquation nationale au sein de l'ONF constituée des revenus dégagés par les forêts de

province d'une part, la participation des collectivités sous forme de subventions d'autre part.

Or ces deux compléments de financement restent fragiles. S'agissant du premier, l'évolution comparée du coût des travaux sylvicoles et du prix du bois montrent une dégradation du solde économique de la sylviculture. Cette dernière dégage donc d'autant moins de marges pour prendre en charge les autres fonctions de la forêt, notamment s'agissant de la fonction sociale qui pèse lourd en Ile-de-France.

S'agissant du deuxième, les perspectives restent floues. La plupart des financeurs « historiques », notamment l'Agence des Espaces Verts et les conseil généraux, maintiennent leur contribution, exception du conseil général des Hauts-de-Seine qui s'est retiré récemment. Mais la part d'autofinancement ONF reste élevée, et les autres collectivités concernées, communes et communautés d'agglomération, restent peu impliquées.

Un rapport du WWF sur la situation des forêts de l'Europe pointait en 1998, pour la France, quatre grands risques auxquels sont confrontés les forêts françaises. Parmi ces risques était cité en premier lieu : « le manque flagrant de ressources humaines et financières, à relier à un désintérêt des hommes politiques pour la forêt ».



EN RÉSUMÉ

Le contexte institutionnel n'est guère remis en cause. En toute rigueur, il n'appartient de toute façon pas à l'ONF de le changer. Deux points émergent toutefois. D'une part, si l'ONF est globalement accepté, ses missions et activités restent largement méconnues. Cet élément sera intégré dans le volet « Communication » (voir paragraphe 4 ci-après). D'autre part, des incertitudes persistent quant aux sources de financement et à l'équilibre budgétaire. Ce déficit étant principalement dû à la vocation d'accueil, les réflexions en la matière seront intégrées à la problématique de l'accueil et de l'éducation à l'environnement (voir paragraphe 2.4 ci-dessous).

1 LA GESTION SYLVICOLE

Le principe de la récolte de bois et de la nécessité d'une gestion des peuplements n'est globalement pas remis en cause. Les partisans de l'exclusion de toute récolte, parfois étendue à l'exclusion de toute activité humaine, sont très peu nombreux. Et ce même si chacun convient que la valeur des forêts périurbaines est avant tout une valeur d'agrément, et ne situe pas dans l'approvisionnement d'une filière bois, par ailleurs absente de la région Ile-de-France en ce qui concerne le volet industriel (la partie négoce est bien présente).

Parmi les quelques partisans de l'exclusion d'une gestion des peuplements forestiers, on rencontre notamment des personnes qui estiment que la forêt est soumise à une trop forte pression humaine liée à la fréquentation. Un des moyens de la défendre serait donc de la laisser en libre évolution, pour la rendre en quelque sorte inhospitalière. Des peuplements forestiers gérés classiquement favoriseraient de manière passive la fréquentation. Le principe de gestion est donc contesté en même temps que toute initiative qui favoriserait la fréquentation.

Aussi, si la majorité de nos interlocuteurs comprennent que la forêt est un écosystème vivant et dynamique, qu'elle peut réclamer des soins pour assurer les fonctions d'accueil, voire de biodiversité, et donc que des récoltes de bois puissent y être réalisées, ils rejettent généralement le fait que la récolte puisse être commandée par des considérations économiques au détriment des autres fonctions de la forêt.

Au mieux, si certains l'acceptent, c'est par fatalisme vis-à-vis du statut de l'ONF, considérant qu'il s'agit là des exigences de l'Etat.

La forêt reste perçue comme un paradigme de nature. elle représente calme, sérénité, ressourcement, non-production et non-marchandise.

Dans son plaidoyer pour la création d'un parc national en forêt de Fontainebleau en 1914, le docteur H. DALMON opposait déjà la «forêt sauvage» des naturalistes, des artistes et du public, à la «forêt

forestière» des forestiers, destinée «à l'exploitation et à l'adjudication». Avant lui, en 1873, le Comité de protection artistique de la forêt de Fontainebleau appelait à la protection par l'Administration des Beaux-Arts, évoquant que «des coupes plus considérables que d'habitude allaient être adjudgées», que «les intérêts immédiats du Trésor ne sont pas les seuls à considérer», en rappelant que la forêt constituait un cadre fabuleux pour les savants, artistes et touristes.

Par principe, la sylviculture écourte les cycles de vie des arbres, tandis que la valeur tant écologique que paysagère d'un arbre croît généralement avec son âge. Nos interlocuteurs attendent que le déclenchement de la régénération ait lieu au plus près de la fin de vie de l'arbre. On retrouve de manière constante, tant lors des contacts que dans les courriers reçus par les services, le fait de dénoncer la coupe d'arbres encore sains, qui auraient encore des décennies à vivre. Dans certains cas, le discours de l'ONF justifiant la régénération de la forêt est perçu comme une velléité de remettre toujours à plus tard le fait d'avoir une « belle » forêt.



Cette récolte d'arbres encore sains est d'autant plus mal vécue lorsqu'il s'agit d'arbres remarquables. La coupe d'un arbre vétérans reste hautement symbolique d'un acte purement économique, portant atteinte au paysage. La politique en la matière est antérieure à l'ONF, et l'ONF a lui-même édicté plusieurs consignes sur les arbres remarquables. Celles-ci restent diversement appliquées.

Il y a une nette incompréhension quant aux coupes de régénération. Si tout le monde s'entend sur la nécessaire permanence de la forêt, il est évident que les forestiers et les usagers ne donnent pas le même sens à la permanence. Pour le forestier, cela passe par l'équilibre des classes d'âge, et donc, dans le cadre d'une sylviculture de peuplements, à des surfaces aux stades semis et fourrés. Pour nos concitoyens, la permanence signifie le plus souvent le maintien du couvert. On remarque notamment que, de manière

constante, les coupes rases sont au premier abord suspectées d'être l'œuvre destructive de promoteurs, et ne sont jamais assimilées à un acte de gestion forestière comme elles devraient l'être.

Ce sont donc essentiellement les coupes de régénération, appelées généralement coupes rases ou coupes à blanc par nos interlocuteurs, qui stigmatisent l'ensemble de la gestion sylvicole. Et la quasi-totalité des associations appellent de leurs vœux une gestion en futaie irrégulière, alors même que les exemples sont fort rares en Ile-de-France et que leurs références sont probablement dans des écrits, ou sur des forêts situées dans d'autres contextes naturels, plutôt que dans des exemples qui font défaut aujourd'hui.

Plus généralement, dans une forêt qui reste perçue comme un espace de nature, les traces d'artificialisation restent très mal jugées. On retrouve fréquemment dans les discours et les écrits des allusions aux pratiques agricoles : un forestier malveillant assimilé à un agronome, la crainte d'une dérive de la gestion forestière par analogie avec celle qu'a connue l'agriculture, une forêt formatée et



conçue pour la rationalisation de son exploitation, etc. D'ailleurs, la formule que place l'ONF sur ces panneaux d'information « l'ONF prépare la forêt de demain » n'apparaît pas comme pleinement rassurante, car d'aucuns craignent que la forêt de demain voulue par l'ONF ne soit pas celle qu'ils attendent...

Notons que les réactions du public face à l'augmentation des niveaux de régénération et de récolte sont d'une certaine façon un problème de riches. C'est en effet dans les massifs comportant beaucoup de peuplements surcapitalisés, de bois mûrs et/ou de vieilles futaies que ces augmentations sont sensibles, et donc les réactions exacerbées. A contrario, dans les forêts domaniales acquises depuis peu par l'Etat et qui furent ruinées par les anciens propriétaires (ex : Armainvilliers, Notre-Dame), les problématiques sylvicoles sont quelque peu différentes : de fait l'effort de régénération est moins important et le climat un peu plus serein.

Sur la plupart des massifs, les partenaires sont dubitatifs sur le diagnostic signalant une durée de survie faible des peuplements et l'urgence de la situation. Ceux qui sont de plus mauvaise foi reprochent au gestionnaire de ne pas avoir anticipé, alors que celui-ci fut toujours sous la contrainte. L'ONF est d'autant moins convaincant que les anciens documents d'aménagement affichent souvent soit des durées de survie beaucoup trop pessimistes (on va peut-être finir par avoir raison, mais les faits démentent momentanément les alertes précédentes du gestionnaire), soit des âges d'exploitabilité particulièrement élevés (jusqu'à 350 ans pour le Chêne).

Notons que toutes les essences ne sont pas considérées de la même façon. Ceci est particulièrement net sur les forêts présentant des peuplements feuillus et résineux (Fontainebleau et Rambouillet). Intuitivement, le résineux est associé à la forêt « industrielle », et n'a guère les faveurs des usagers. Si historiquement il a été introduit dès le XVIème siècle à Fontainebleau, entre autres pour des raisons paysagères, sa présence reste perçue négativement. Son exploitation à plus grande échelle est plus facilement acceptée que celle des feuillus, notamment le Chêne, porteur d'une symbolique toute autre. Son éventuelle expansion est vivement critiquée.



EN RÉSUMÉ

Un vieil adage forestier décrit la sylviculture comme le fait de « limiter la Nature, hâter son oeuvre ». Nos interlocuteurs estiment toutefois que, généralement, l'imitation est plutôt mauvaise, du moins par rapport à leurs représentations de la forêt. Les pratiques trop artificialisantes, qui signalent de manière évidente l'intervention humaine, sont massivement rejetées. Aussi convient-il de rechercher des modes de gestion plus respectueux de la dynamique naturelle, des paysages et des attendus des usagers, façonnant ainsi une forêt qui renverra davantage l'impression de naturalité.

2 L'EXPLOITATION ET LA COMMERCIALISATION DES BOIS

Le message sur le bilan écologique de l'utilisation du bois (éco-matériau renouvelable, bilan carbone favorable au bois-énergie) est bien reçu dans l'ensemble. Toutefois, certains rappellent que le bilan écologique doit s'apprécier à une large échelle, et pas seulement en terme de bilan carbone. Et de faire le parallèle avec les biocarburants : si l'intention écologique est louable au départ, le bilan écologique peut être mitigé, sinon catastrophique, au final. L'ONF réalise des affichages sur les coupes dédiées au bois-énergie, mais le développement de cette filière suscite diverses réactions : impact des fumées sur la qualité de l'air ? Effet d'aubaine conduisant à une hausse des récoltes ? Adaptation des peuplements à ce type de production par diminution des révolutions ?

Sur la totalité des massifs, sont dénoncées des dégradations du milieu forestier, du fait des chantiers d'exploitation.

Parmi les éléments signalés, certains résultent pourtant d'une gestion respectueuse du milieu forestier. Il en va ainsi des rémanents laissés sur le parterre de la coupe. L'abandon de ces produits est vu comme un défaut d'entretien, et interprété comme un chantier non achevé, laissé en mauvais état. Les explications apportées (abandon volontaire pour éviter l'export d'éléments minéraux, constitution de l'humus) sont généralement ignorées du grand public, mais très bien reçues et jamais remises en cause après explication.

Par contre, les dégâts au sol, et éventuellement aux arbres, sont perçus comme des agressions, tolérés sinon avalisés par le gestionnaire pour accroître la rentabilité de l'exploitation. Cette situation est d'autant plus dénoncée que le public associe les professionnels de la forêt au sens large, gestionnaires

comme exploitants forestiers. Or l'ONF est le garant de la préservation du patrimoine et se devrait d'être exigeant. Des dégâts commis par les professionnels sont donc souvent associés à des formules du type « le loup est dans la bergerie ».

Le développement de la mécanisation de l'exploitation forestière est largement dénoncé, et ce selon deux arguments :

- la mécanisation engendrerait davantage de dégâts, en rapport avec le gabarit et le poids des engins. Si techniquement la mécanisation n'exclut nullement une exploitation soignée, elle suppose toutefois une plus grande vigilance sur les conditions d'emploi.

- elle est associée dans l'esprit du grand public à la sylviculture intensive, à un façonnage des peuplements répondant à cet impératif et donc faisant abstraction des enjeux sociaux et environnementaux, à un caractère industriel de la gestion forestière loin de l'idée qu'ils s'en font. Mécaniser l'exploitation est perçu par beaucoup comme le fait de donner la primauté à la rentabilité sur la sauvegarde du patrimoine.

Le développement de la mécanisation ne répond toutefois pas exclusivement à la recherche de profits accrus. Elle est avant tout motivée par le défaut de main d'œuvre ; le métier réputé dangereux et pénible de bûcheron n'attire pas, et la mécanisation devient une alternative.

La mécanisation présente un éventuel avantage en zone périurbaine : avec une productivité supérieure, elle laisse augurer de délais d'exécution plus courts, rendant ainsi plus rapidement la forêt aux promeneurs.

Le développement récent du bois façonné (exploitation des bois par l'ONF, qui vend donc des grumes et non plus des arbres sur pied) apporte un début de solution quant à la maîtrise de l'exploitation forestière, et à la généralisation de chantiers plus respectueux. Il ne règle toutefois pas la question du stockage des bois, voire l'aggrave par un rallongement des délais entre le débardage et l'enlèvement des bois.





acheter le bois sur pied moins cher, pour maintenir le coût de revient du bois livré chez le client à l'aval (industriel du bois, particulier se chauffant au bois...).

Les exploitants forestiers participent pleinement à la gestion des massifs forestiers, que ce soit à travers leur action directe sur les peuplements forestiers, ou à travers les revenus et moyens qu'ils procurent au gestionnaire. Mais s'agissant des relations avec les usagers, ils ne sont pas acteurs ni ne pensent devoir (ou pouvoir) l'être : la communication leur paraît clairement être du ressort de l'ONF, même s'ils jugent pertinente la gestion pratiquée.

L'augmentation du volume de bois exploité en régie a été vu par les exploitants forestiers comme une tentative de s'accaparer leurs marges sur les coupes, sans avoir les compétences de nos ambitions. De fait, les débuts pour ce métier nouveau à l'ONF ont été difficiles, mais l'activité est désormais mieux maîtrisée. Cette hostilité à la régie s'atténue car les contraintes pour la profession vont croissantes.

Le stockage des bois n'occasionne pas de dommage au milieu en soi. Mais les visiteurs qui viennent en forêt sont le plus souvent à la recherche d'une naturalité perçue. Et les piles de bois leur rappellent inévitablement que la forêt est sujette à des exploitations. Ils y voient le signe d'une industrialisation et d'un asservissement du milieu forestier, bien éloigné de leur perception et de leurs attentes.

Pour les exploitants forestiers, le contexte périurbain modifie les conditions de travail et engendre des contraintes et donc des surcoûts à tous les niveaux :

- l'estimation des coupes est plus compliquée en raison de la taille relativement réduite des zones concernées,
- l'exploitation est plus délicate en raison des contraintes imposées par l'ONF plus fortes qu'ailleurs, de la présence de promeneurs, usagers (altercations, exigences de sécurité accrues,...) et de personnes mal intentionnées (vandalisme, dégradation du matériel), de la présence ou proximité d'ouvrages, canalisations, réseaux et éléments bâtis,
- le transport des bois est souvent rendu compliqué par une voirie en milieu urbain inadaptée aux passages de poids lourds.

Ces difficultés corrélées à la quasi absence de scieries locales font que les achats sur les massifs forestiers périurbains ne sont pas privilégiés par rapport à ceux situés en secteur plus rural. A tout le moins, s'ils achètent du bois en zone périurbaine, ils entendent



EN RÉSUMÉ

L'enjeu est de définir des modes d'exploitation avec un faible impact sur le milieu forestier, limitant autant que possible les délais d'exécution aux différentes phases : abattage, utilisation des chemins, stockage des bois,... Au-delà des conditions techniques, il s'agit toutefois de préserver un solde économique globalement positif, déjà altéré par les conditions spécifiques aux forêts périurbaines. En outre, cela passe par la fidélisation d'une main d'oeuvre qualifiée qui fait aujourd'hui défaut.

3 LA BIODIVERSITÉ

Pour le gestionnaire forestier, la préservation de la biodiversité ne saurait se limiter à des questions d'éthique ou à des obligations réglementaires. Elle contribue à la stabilité et à la résilience des écosystèmes : la diversité des espèces et des ressources génétiques participe à la capacité d'adaptation de la forêt aux changements environnementaux, notamment dans le cadre du changement climatique. Elle améliore également les services rendus par les écosystèmes et leur fonctionnalité : stockage de carbone, préservation de la fertilité des sols, cycle des nutriments...

La question de la biodiversité en forêt est d'autant plus prégnante en Ile-de-France que les forêts apparaissent généralement comme les derniers espaces naturels, dans une région marquée par l'urbanisation et une agriculture souvent synonyme de grandes cultures. La forêt joue donc un rôle important, pas seulement vis-à-vis des espèces strictement forestières, mais aussi vis-à-vis d'espèces fréquentant d'ordinaire des espaces ouverts. En l'absence de bocages, de prairies, de marais, la forêt offre des milieux ouverts de substitution, qu'ils soient permanents (bernes des routes forestières, landes,...) ou temporaires (régénérations, jeunes peuplements). S'y concentrent également une bonne partie des milieux humides et aquatiques hors des grandes vallées (mares, tourbières).

Les récriminations portant sur une insuffisante prise en compte de la biodiversité sont étroitement liées à celles relatives au paysage. Dans les deux cas, on reproche au forestier une simplification de l'écosystème aux fins de rationaliser la gestion, ce qui altérerait la biodiversité.



Le fait de déterminer le mode de traitement le plus favorable à la biodiversité reste délicat, et il est difficile d'y répondre dans l'absolu. A titre d'exemple, la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels propose de «favoriser la juxtaposition de parcelles d'âges et de modes de gestion différents», ainsi que de «diversifier la taille des unités de gestion», ce qui renvoie à un traitement en futaie régulière. Mais elle suggère également d'«encourager le traitement irrégulier des futaies feuillues».

Les études menées dans les différentes forêts tendent à montrer que la biodiversité est élevée dans les stades extrêmes (si tant est que l'on puisse parler d'extrémités puisqu'il s'agit d'un cycle, avec généralement chevauchement de ces deux stades) : végétations basses des zones en régénération, ou peuplements forestiers à maturité avec de vieux arbres. Dans le premier cas, le nombre d'espèces est certes élevé, mais il s'agit principalement d'espèces communes. Dans le second cas, si le nombre d'espèces semble plus réduit, leur intérêt patrimonial est plus fort, en lien notamment avec la relative rareté de ce type de milieux.

Si l'on applique une sylviculture aux seuls fins de production, le gestionnaire aura précisément tendance à écourter ces deux phases du peuplement. En effet, d'un strict point de vue économique, c'est les deux stades où le peuplement capitalise le moins. Le premier parce qu'il ne produit pas encore de bois commercialisables et suppose des travaux pour accompagner la croissance des jeunes pousses. Le second parce que la valeur optimale est supposée déjà atteinte et pourrait se déprécier avec la sénescence des bois.

Plus généralement, une logique économique appliquée avec zèle conduit à écourter les cycles et donc à diminuer la quantité de vieux arbres. L'acte de récolte en lui-même prive également la forêt d'une partie du bois mort, source de vie pour nombre d'espèces.

Aussi, diverses mesures sont prises pour compenser ou amortir l'impact de la sylviculture : réserves biologiques intégrales, îlots de vieillissement et de sénescence, conservation d'arbres morts et/ou à cavités...

Ces mesures sont appréciées diversement par nos interlocuteurs, parfois jugées satisfaisantes ou parfois jugées comme de trop maigres compensations.

Est-ce à dire que l'optimum de biodiversité se situe dans des forêts indemnes de l'intervention de l'Homme ? La réponse est complexe, ne serait-ce qu'au regard de la diversité des peuplements forestiers d'Ile-de-France et de leur degré variable d'artificialisation, des vieilles chênaies des anciennes chasses royales aux taillis de châtaignier jadis dévolus à la production d'échalas.

Les comparaisons entre forêts gérées et non gérées, réalisées entre autres à Fontainebleau qui disposent de réserves anciennes, montrent une différence portant principalement sur la quantité de bois mort. La relation entre volume local de bois mort et richesse spécifique n'est pas toujours significative, et varie selon les contextes. S'agissant des arbres vivants, on n'observe pas de différences significatives : les forêts non gérées ne sont pas plus pourvues en quantité de bois vivant, plus mélangées, plus diversifiées ; la dynamique naturelle peut conduire à la constitution de peuplements réguliers, d'apparence équienne, monospécifiques.

La mise en place de réserves intégrales se justifie, ne serait-ce que pour disposer d'un laboratoire grandeur nature pour étudier la dynamique naturelle, et répondre à la question quant à leur valeur écologique relative. Les études qui y ont été réalisées à ce jour n'apportent toutefois pas encore une réponse complète.



La problématique de conservation de bois mort ne se limite pas qu'à un principe d'absence de récolte de bois dans des forêts à fort enjeu social. Elle revêt deux autres aspects. D'une part, une question de sécurité vis-à-vis de l'utilisateur, qui contrarie la conservation d'arbres morts sur pied aux abords des sites fréquentés. D'autre part, une perception plutôt négative du bois mort de la part du public : la présence de bois mort en quantité non négligeable fait écho au sentiment de fragilité et de menace sur la forêt, et peut aussi être associée à un manque d'entretien et de soin apporté par le gestionnaire (l'enquête ONF-Université de Caen/LASMAS de 2004 indique que 35 % des français sont peu satisfaits de la présence d'arbres morts en forêt, et 15 % pas du tout satisfaits).



EN RÉSUMÉ

Il ne fait pas de doute que les forêts domaniales jouent un rôle majeur en terme de protection de la biodiversité. Cette dernière est souvent avancée comme raison pour dénoncer des coupes, tandis que les éléments objectifs étayant ces assertions manquent le plus souvent. Toutefois, il apparaît un point majeur incontournable dans le débat autour de la biodiversité en forêt : le maintien de stades matures et de vieux arbres. D'autres questionnements, notamment sur les modes de traitement, se font jour. Ces éléments sont à intégrer pleinement dans les orientations liées à l'aménagement forestier et à la sylviculture, et seront donc inclus dans les réflexions initiées au paragraphe 2.1 ci-dessus.

4 LES ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX RELATIFS À L'ACCUEIL DU PUBLIC ; LES CONFLITS D'USAGE

Il s'agit là d'une thématique qui fut élaborée en lien avec les usagers, à travers des enquêtes. En effet, dès les années 1960, les décideurs s'interrogent sur les usages sociaux de la forêt, principalement analysés sous l'angle du loisir. Ils cherchent alors à quantifier la fréquentation et à répondre aux attentes des usagers par la mise en place d'équipements censés satisfaire la fonction récréative dévolue à la forêt. Des enquêtes de fréquentation sont encore réalisées à ce jour.

Le niveau d'équipement actuel semble généralement un compromis acceptable. La stratégie générale de conserver à la forêt son aspect naturel et de disposer d'équipements légers, diffus et discrets n'est guère remise en cause par les parties intéressées. A travers les multiples enquêtes de fréquentation, si le défaut d'équipements est régulièrement cité comme un point à améliorer, la proportion de ceux qui trouvent l'état actuel satisfaisant est toujours supérieure.

Les mêmes enquêtes de fréquentation et/ou sociologiques menées à différentes échelles tendraient à montrer que la demande d'équipement augmente lorsque le niveau social diminue. La promenade dans une forêt peu aménagée serait plutôt le fait des classes sociales moyennes et aisées, qui assimilerait la forêt à un bien culturel, tandis que les classes les moins aisées réclament quelque chose de plus ludique et plus assimilé au divertissement. Si la majorité des visiteurs actuels estiment le niveau d'équipements satisfaisant, c'est également parce qu'ils viennent chercher la tranquillité et un espace de nature. Ils ont conscience qu'un aménagement plus poussé altérerait le caractère naturel du site, et pourrait amener une fréquentation accrue.

Un des rares points qui fait débat est la fermeture des routes forestières permettant les accès au cœur des massifs (on ne traite pas ici des routes forestières ouvertes à la circulation servant au transit), ainsi que la fermeture d'aires de stationnement. Ces dispositions sont généralement motivées par le manque de moyens quant à leur entretien. La réduction des possibilités d'accès est perçue comme une confiscation de l'espace forestier par le gestionnaire, contraire à la vocation d'accueil du public.

De manière constante lors des enquêtes de fréquentation, et ce depuis qu'elles ont émergé dans les années 1960, un des premiers motifs d'insatisfaction des usagers reste la propreté. La présence de détritus signalent en effet un impact négatif de l'Homme, et écorne l'impression de naturalité. Ces incivilités sont perçues comme une menace pour la qualité du site. On remarquera entre autres que les dépôts sauvages et les ordures constituent la majeure partie des incidents signalés dans le cadre de l'Observatoire de la forêt de Fontainebleau. Les opérations de propreté représentent plus du tiers des moyens consacrés à l'accueil du public.

Un autre motif d'insatisfaction régulièrement cité est le manque de sécurité, cité selon les études par 15 à 20 % des usagers. Il est plus difficile de savoir si cela relève d'une réalité, ou d'une représentation de la forêt, peu rassurante. Ceci pourrait expliquer une autre constante de toutes les études de fréquentation, à savoir la proportion toujours plus forte d'hommes que de femmes parmi les visiteurs.

Ce sentiment d'insécurité est peut-être à rapprocher des conflits d'usage. La majorité des visiteurs sont de simples piétons. Parmi les autres usages qu'ils désapprouvent, est généralement cité en premier lieu les chiens qui ne sont pas maîtrisés par leur propriétaire. Les cyclistes sont souvent pointés du doigt, à la différence des cavaliers très rarement mis en cause (capital sympathie du cheval ? moins

de recherche de la performance sportive, et promenade davantage dans l'esprit balade donc plus respectueuse des autres ?).

Il est des usages qui font l'unanimité contre eux, c'est évidemment les usages illégaux, et notamment la circulation de véhicules à moteur, signalée sur la totalité des massifs. La prostitution est aussi régulièrement citée comme indésirable. Les moyens du gestionnaire forestier sur ce dernier point sont toutefois extrêmement limités : s'il peut sanctionner la circulation des engins en raison d'un dommage évident au milieu forestier, ce n'est pas le cas de la prostitution.

Parmi les différents formes d'accueil du public, l'ONF dispose en Ile-de-France de plusieurs structures dédiées aux animations pédagogiques et à l'éducation à l'environnement : Ecole de la Campagne et de la Forêt à Marly (78), Hamadryade la Maison de la Forêt en forêt de Port-Royal (78), faisanderie de Sénart (91) et de Fontainebleau (77), Château de la Chasse en forêt de Montmorency (95). S'y ajoute l'Espace Rambouillet qui est une structure de type parc de loisirs et parc animalier. Ces différents structures accueillent environ 145 000 visiteurs par an, principalement un public scolaire, mais aussi des centres de loisirs, des individuels, des groupes, des associations,... Leur action n'est nullement l'objet de récriminations, mais le maintien de cette activité suppose, au même titre que l'accueil en général, des moyens externes.





EN RÉSUMÉ

Il n'est pas prévu de refondre la stratégie globale en matière d'accueil des publics, qui n'est guère contestée aujourd'hui. Cela n'exclut pas des réflexions localement quant à l'amélioration de l'accueil sur une forêt donnée. Par contre, le maintien de cette fonction primordiale suppose de conforter des financements ayant des origines autres que les seuls moyens dégagés par la gestion forestière. Il s'agit donc de consolider la contractualisation avec les autres partenaires et notamment les collectivités.

5 LA CHASSE ET LA GESTION DE L'ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

La chasse reste de loin le loisir le plus encadré en forêt. Par ailleurs, les chasseurs restent les principaux usagers à apporter des compensations significatives, par l'indemnisation des dégâts de gibier, la nécessaire régulation de la grande faune et une contribution financière augmentant les moyens alloués à la forêt. Ils sont également parmi les usagers les plus sensibilisés au partage des usages.

La pratique de la chasse n'est globalement pas remise en cause, bien que cette activité exclut d'une certaine façon les autres, temporairement, pour des raisons évidentes de sécurité. La chasse résulte d'une volonté du gestionnaire et de l'état (incarné par le Préfet) pour assurer un équilibre nécessaire au bon développement de la forêt.

Elle semble d'une certaine façon bénéficier d'un manque de visibilité, lié au calendrier des jours de chasse (principalement hors week-end et hors vacances scolaires). Une part non négligeable des visiteurs occasionnels (à la différence des habitués) vont jusqu'à ignorer qu'il puisse y avoir de la chasse dans la forêt.

Le principal mode de chasse sujet à discussion est le tir à l'approche lors des périodes de rut (chevreuil en été, cerf lors du brame), et ce pour deux raisons : elle est jugée déloyale car l'animal serait plus vulnérable, et cette chasse individuelle s'adresse à une clientèle globalement plus fortunée. Le fait qu'elle apparaisse

comme l'apanage des plus fortunés conduit à une acceptation plus difficile.

La gestion des populations de sangliers est un sujet récurrent ; les hauts niveaux de population sont plutôt un motif d'insatisfaction de la part des riverains en raison des dommages causés aux tiers.

La situation est bien différente lorsque l'on parle du Cerf. Cet animal concourt à l'identité des grands massifs forestiers, et bénéficie d'une image autrement plus positive que le Sanglier. La politique de diminution des effectifs est donc sévèrement jugée. On retrouve ici des arguments comme quoi l'ONF voudrait sacrifier un élément de biodiversité pour accroître la rentabilité de la gestion forestière ; le Cerf ferait les frais d'une vision productiviste. Les chasseurs regrettent d'ailleurs à ce sujet d'être critiqués, car associés à la politique de diminution des effectifs de cerfs, alors qu'ils ne la réclament pas, voire la combattent.

Les chasseurs critiquent la procédure d'adjudication des lots de chasse. Celle-ci relève d'un principe d'ouverture à tous qui tend à maximiser le revenu (par un système d'enchères), et donc les moyens en forêt. Mais elle a son revers : pour rentabiliser des mises de fond importantes, les adjudicataires sont tentés de maintenir des niveaux de population, notamment de sangliers, importants. Le gestionnaire forestier perd donc en quelque sorte la main sur la gestion des populations, car il devient difficile pour lui d'imposer un niveau de population bas. Par ailleurs, cela conduit à augmenter les dégâts, qui sont indemnisés dans le secteur agricole solidairement par l'ensemble des chasseurs. Une meilleure gestion des populations supposerait donc un « contrat » avec le gestionnaire et l'adjudicataire, dont la base ne saurait être une surenchère au niveau des prix de location.

Les dommages causés par la grande faune demeurent un sérieux problème quant au renouvellement de la forêt et, localement en cas de hauts niveaux de dégâts, quant à la conservation de la biodiversité.



EN RÉSUMÉ

La chasse fut très tôt identifiée comme une activité dont l'exercice en forêt périurbaine nécessitait des dispositions particulières. Sans prétendre que les conditions soient aujourd'hui parfaitement abouties, le cas de la chasse continuera à être traité à travers les instances en place et les relations ONF-chasseurs-services de l'Etat- autres usagers, sans qu'il y ait une remise à plat des pratiques.

1 HISTORIQUE DE LA MISE EN PLACE DES INSTANCES DE CONCERTATION

La mise en place des instances de concertation est le plus souvent une initiative de l'ONF. Il existe quelques structures mises en place par l'Etat et présidées par le représentant de celui-ci ; elles sont nettement moins nombreuses toutefois et généralement liées à un statut réglementaire.

A l'origine, la mise en place des instances de concertation a été fondée pour l'une et/ou l'autre des deux raisons suivantes :

- instaurer une structure de facilitation et un lieu d'échanges, pour exposer aux représentants de la société, élus ou associations, les tenants et les aboutissants d'une gestion forestière alors parfois incomprise ou rejetée,

- recourir à des moyens externes nécessaires à la gestion de la forêt, dont ne disposait pas l'ONF. Il peut alors s'agir soit de moyens financiers si les fonds propres de l'ONF sont insuffisants, soit de compétences d'experts. Le premier cas intéresse notamment la problématique de l'accueil du public. Au sein de l'ONF, il est admis que l'accueil du public puisse être une thématique partagée, puisqu'elle suppose de fait des financements extérieurs si on entend satisfaire les attentes de la population. Le deuxième cas concerne plutôt la protection de la biodiversité. En effet, si l'ONF dispose parmi ses personnels de naturalistes, ils ne couvrent pas nécessairement l'ensemble des taxons et des compétences nécessaires ; il est alors fait appel à des spécialistes et des naturalistes experts hors ONF.

Les débats internationaux et nationaux des années 1990 portant sur la gestion durable et l'écocertification (conférences de Rio, d'Helsinki, de Strasbourg, de Lisbonne...) ont éclairé la participation des acteurs autres que le gestionnaire sous un jour nouveau. Ils ont pu donner à la gestion durable différentes définitions, tantôt anthropocentriques (satisfaire les besoins du présent sans hypothéquer les besoins de l'avenir), tantôt centrées sur la forêt elle-même (conserver des écosystèmes résilients, abritant le maximum de biodiversité). Mais un point commun émerge : il ressort des débats d'alors qu'il ne peut y avoir de gestion

durable si les différents acteurs qui influent sur les forêts (de manière plus ou moins directe, et plus ou moins consciente) ne sont pas pleinement responsabilisés, attentifs à leurs propres impacts sur les forêts et conscients des enjeux forestiers. Il apparaît alors primordial de favoriser l'expression des contraintes et des besoins de tous les acteurs concernés, et d'impliquer favorablement la multitude d'acteurs qui influent sur les forêts et leur avenir.



2 RAPPEL SUR LA SITUATION ACTUELLE

Il n'existe pas actuellement d'organisation standard. Les instances de concertation sont le fruit du contexte et d'opportunités locales. Elles ont en point commun l'ambition de réunir l'ensemble des acteurs concernés : ONF bien sûr, ainsi que les services déconcentrés de l'Etat, les élus locaux, les associations.

Fontainebleau dispose de plusieurs comités. Certains sont généralistes, et d'autres abordent des thématiques ciblées, prenant des allures de groupes de travail. Les instances généralistes sont au nombre de trois : le Comité scientifique et des usagers inhérent au statut de forêt de protection et présidé par le Préfet, le comité de pilotage Forêt d'exception présidé par le maire de Fontainebleau et le comité de pilotage Natura 2000. Le libellé de ce dernier laisse entendre une thématique réduite, mais,

dans la pratique, il est utilisé comme une tribune évoquant des termes plus large. Le rapprochement de ces trois comités est effectif depuis peu.

Sur l'agence de Versailles, ont été instaurés 12 comités de gestion patrimoniale (CGP) à l'initiative de l'ONF, présidés chacun par un élu local. Ces comités sont pour la plupart relativement récents ; la mise en place d'un des plus anciens, celui de Rambouillet, date de 2001. L'ONF en assure l'animation et le secrétariat : invitations aux réunions, établissement de l'ordre du jour, rédaction des comptes-rendus,...

Deux massifs de la partie Est de la ceinture verte présentent chacun une Charte Forestière de Territoire. Celle de Sénart est animée par l'ONF, et celle de l'Arc Boisé, qui a un périmètre plus large que les seules forêts domaniales, est animée par le conseil général du Val-de-Marne.

Toutes deux sont présidées par un conseiller général, les conseils généraux demeurant les principaux financeurs. Notons que le périmètre de l'une d'elle se limite à une forêt domaniale unique (Sénart) ; on peut s'interroger sur l'opportunité d'une instance sous le format de charte de territoire face à une seule entité foncière.

Il est une constante dans le temps et sur toutes les forêts : les comités de gestion sont purement consultatifs. Au sein de ces instances, il n'y a ni délibération, ni quorum, ni mandat donné à tel ou tel membre pour l'exécution de quelque décision. Il y est généralement question de concertation. Ce qui n'est ni de la consultation, qui consisterait en le simple recueil d'avis suivis ou non, ni de la négociation, qui viserait à aboutir à un accord signé de toutes les parties avant toute application de décisions.

L'étude préalable à la mise en place d'une instance de concertation en forêt domaniale de Rambouillet préférerait d'ailleurs le terme de «Conseil de Gestion Patrimoniale», estimant que «conseil» exprimait mieux que «comité» le fait que ce soit consultatif.

Notons que la création des comités de gestion n'exclut nullement les rencontres bilatérales. Ces dernières, que les personnels ONF rencontrent des élus, des associations ou les services de l'Etat qui constituent sa tutelle, restent indispensables.

Selon les opportunités, la concertation peut aussi ponctuellement se mettre en place à un niveau plus local que celui de l'ensemble de la forêt ; il s'agit notamment de la participation de l'ONF à des réunions de quartier ou d'information publique dans certains interfaces sensibles.

3 LE POSITIONNEMENT DES PARTENAIRES

Les comités de gestion où les débats sont les plus nourris sont ceux où la contestation est la plus forte. A contrario, en l'absence de problème avéré, la mobilisation des partenaires est relativement faible, et on a le sentiment d'une difficulté à donner du sens et de la consistance au CGP quand tous les voyants sont au vert. Se pose donc une réelle difficulté d'animation.

Actuellement, a minima, les comités de gestion sont vus comme un vecteur permettant d'informer les parties intéressées sur l'activité en forêt, et donc un outil de communication. Le cas échéant, les comités de gestion peuvent permettre également le flux d'information dans l'autre sens, en faisant remonter vers l'ONF les remarques et suggestion émanant des partenaires. Ils peuvent ainsi permettre l'émergence de projets initiés par ces derniers. Mais le seul fait de se réunir ne suffit pas pour qu'il y ait dialogue. Logiquement, les partenaires, et notamment le monde associatif, demandent à être davantage associés au processus de décision. On trouve là le fragile équilibre entre la concertation et la cogestion.

Certaines structures ont disposé d'animateurs ONF dédiés, exerçant par ailleurs des fonctions proches de celles d'un chargé de communication, notamment lors de la mise en place desdits comités. La nomination d'un animateur n'est toutefois pas une condition nécessaire et suffisante pour que les comités vivent. En effet, dans un contexte de moyens humains contraints, le fait de confier l'animation du comité à un personnel qui n'appartient pas à l'équipe de terrain a pu dédouaner l'unité territoriale concernée, qui se mit en retrait. Dans ces conditions, le contact avec les partenaires était assuré par quelqu'un qui n'avait ni la maîtrise ni la connaissance de ce qui se faisait sur le terrain. Cette situation fut clairement dénoncée par les partenaires concernés.



Pour que la concertation soit réussie, il convient certes de s'appuyer sur des personnels qui ont des qualités de contact et de communication, mais qui ne doivent en aucun cas se couper de la réalité du terrain et de l'activité de l'unité territoriale.

Le cas particulier de la Charte Forestière de l'Arc Boisé mérite d'être souligné. Animé par le Conseil Général du Val-de-Marne, disposant d'un périmètre plus large que la seule forêt domaniale, l'ONF n'a pas l'entière maîtrise de cette instance. Et pour autant l'ONF y trouve des avantages :

- l'ordre du jour ne traite pas que de la forêt domaniale et embrasse davantage de problématiques, ce qui induit d'autres intervenants, draine un public plus large et conduit à des réunions plus rythmées ;
- l'ONF ne porte pas seul la responsabilité des décisions ;
- on prévient une forme de radicalisation en évitant une situation du type « ONF contre tous les autres ».

On notera que l'embryon des crises majeures n'est jamais dans les comités de gestion, et que la contestation virulente part rarement de là, même si elle peut être reprise ensuite par certains membres. Les crises principales émergent le plus souvent par la mobilisation de quelques individus non membres, a priori peu représentatifs, mais qui se posent en donneurs d'alerte, parviennent à catalyser le ressenti de la population locale et bénéficient de relais médiatiques. Les comités de gestion actuels ne jouent donc qu'imparfaitement le rôle attendu de sonde pour mesurer les attentes de la population.



EN RÉSUMÉ

Les instances actuelles, mises en place généralement à l'initiative de l'ONF, veulent répondre à un besoin impératif de concertation. Leur opportunité n'est pas contestée, même si la mobilisation des différents acteurs est parfois localement faible. Leur fonctionnement semble toutefois pouvoir être amélioré, après avoir analysé les points forts, les écueils et les limites des différents comités déjà en place.

La communication de l'ONF a souvent consisté à rappeler le citoyen à la réalité des pratiques forestières, considérées comme intrinsèquement bonnes pour la forêt, en ne cachant rien des phases ingrates que peut connaître un cycle forestier, et à tenter de persuader le public de la validité des choix sylvicoles ou d'aménagement en faisant confiance au temps et à la nature pour panser des plaies alors très visibles. Persuader l'opinion publique du bien-fondé des analyses et décisions présentées comme la seule voie raisonnable possible a pu alors être parfois perçue comme une «propagande».

Les partenaires sont globalement demandeurs d'informations, reconnaissant généralement le rôle d'expert de l'ONF et admettant que la gestion pratiquée réclame des explications. Dans la mesure de leurs moyens, ils se proposent volontiers de relayer les informations. Ils sont d'autant plus demandeurs que l'ONF n'est pas dimensionné pour recevoir en direct les demandes d'information (pas de «guichet», pas d'interlocuteurs connus de la population,...). Il n'est d'ailleurs pas nécessairement bien identifié comme gestionnaire. Les personnes souhaitant des explications sur des opérations en forêt se tournent donc généralement vers des institutions habituées au contact des populations, notamment les municipalités. Ces dernières sont parfois elles-mêmes dépourvues, faute d'éléments d'information.

Les partenaires signalent dans l'ensemble une amélioration récente de la communication de la part de l'ONF.

Si l'ONF est largement connu, si les gens interprètent le plus souvent correctement le sigle, le grand public ignore par contre ce que fait l'ONF. Il n'y a guère que les membres actifs de nos comités et partenaires institutionnels qui connaissent les activités de l'ONF.

La communication a ses limites : sur les forêts où les relations sont tendues, les partenaires soulignent toutefois que ce n'est plus un problème de communication. Les partenaires sont alors en attente d'évolutions sensibles sur la façon de gérer la forêt, et se lassent très vite de messages formatés. Lorsque la crise de confiance s'est installée, il importe de donner un signal fort ; les éventuels panneaux ou messages sur les coupes seront de toute façon lus avec un prisme qui n'en donnerait pas une analyse objective.



Les opérations de communication de l'ONF portent parfois sur des opérations ciblées : communiqués de presse et panneaux sur site dans le cadre de coupes sensibles par exemple. Les messages ainsi délivrés ont toutefois une limite, car les interrogations de nos partenaires portent sur un niveau plus haut, et l'interprétation des messages ponctuels est entachée par des suspicions plus larges : l'ONF ne couperait-il pas du bois pour remplir ses caisses ? N'ont-ils pas un objectif impératif de volume à récolter qui abolit toute considération sur l'accueil ? Tant que l'ONF ne sera pas transparent sur sa stratégie globale, il est à craindre que la communication soit vue comme un jeu de dupes. Beaucoup de nos partenaires continuent à considérer que derrière le message ponctuel tranquilisant se cachent d'autres tenants et aboutissants. Des éléments forts tels que le PPRDF (plan pluriannuel régional du développement

forestier), le discours d'Urmatt ou le contrat Etat-ONF-FNCOFOR polluent d'une certaine façon la communication locale si on fait un raccourci entre leur contenu et la situation des forêts domaniales périurbaines.

Les éléments transmis par l'ONF sont de nature très variables. Ils peuvent être de nature très technique, comme c'est par exemple le cas lors de la présentation d'un document d'aménagement. La plupart des notions échappent alors complètement à nos interlocuteurs qui ne peuvent se figurer des quantités d'hectares ou de mètres-cubes. A contrario, lors d'opérations ciblées d'affichage sur site, ils peuvent être creux, en tentant juste de dédramatiser une situation par un graphisme avenant ; c'était le cas des panneaux reprenant des dessins d'enfants montrant le cycle de la futaie régulière, et plus récemment de la mascotte animale signalant que « l'ONF prend soin de la forêt ». Dans les deux cas, les partenaires continuent à manquer d'éléments de compréhension.

Notons toutefois que tous les visiteurs ne sont pas nécessairement en recherche d'informations sur la forêt. Pour beaucoup, elle constitue un cadre agréable et habituel, presque banal, pour des promenades. On profite du lieu ; le cas échéant on s'insurge s'il est dégradé. Mais les visiteurs ne cherchent pas nécessairement à s'instruire et à la comprendre. On pourrait se hasarder à un parallèle avec la mer : c'est un site agréable, qui semble immuable, perçu positivement et pour lequel les gens ont de l'attachement. Mais le fait de la fréquenter assidûment ne conduit pas toujours à la volonté d'en percevoir les secrets.



EN RÉSUMÉ

Les actions du gestionnaire forestier et leur sens restent aussi méconnus que la forêt elle-même. Il convient donc de repenser le développement de la communication. Pas tant pour défendre des pratiques mal acceptées, qui sont par ailleurs appelées à évoluer (voir paragraphe 2.1 ci-dessus), mais pour exposer les enjeux autour de la forêt, et partager le sens des différentes décisions. On définira donc les messages-clés, qui permettent de mieux cerner les motivations des diverses actions. Il s'agira aussi d'identifier quels sont les meilleurs supports et vecteurs

Dans les forêts périurbaines, un débat récurrent et pas toujours sain oppose l'Administration forestière et une bonne partie de la population, en deux logiques parallèles. L'Administration forestière est souvent perçue par la population comme un établissement technocratique, arc-bouté sur sa légitimité et son savoir technique, mettant en oeuvre une gestion qu'il juge intrinsèquement bonne, mais qui ne prendrait pas assez en compte les attentes locales. Ce sentiment est renforcé par le fait que l'ONF est tout à la fois chargé de la mise en oeuvre et autorité de police ; il n'est par ailleurs pas très accessible pour le grand public. A contrario, les forestiers revendiquent de servir l'intérêt général et de travailler à une échelle temporelle dépassant de loin l'échelle humaine, dénonçant l'irresponsabilité de ceux qu'ils considèrent comme des non-initiés et non-experts.

Une partie des critiques à l'encontre du gestionnaire forestier se fondent sur des dommages avérés (ex : chantiers d'exploitation mal gérés), ou sur des éléments scientifiques, le forestier n'étant plus le seul dépositaire de la connaissance des écosystèmes forestiers. Sur ce dernier point, il reste toutefois difficile d'établir une vérité universelle. Les forêts périurbaines franciliennes se signalent par une grande variété de types de forêts, et le fonctionnement de chacun, qui permettrait de déterminer le cas échéant un optimum écologique, est loin d'être connu.

Mais la grande majorité des critiques et récriminations, si elle s'appuie sur des faits, renvoie au ressenti des riverains et usagers. La forêt parle à l'inconscient, peu accessible au discours didactique et au discours rationnel. Il y a toujours un décalage entre la connaissance objective de la réalité et la perception subjective qu'en a la société. Une forêt vouée à l'accueil du public n'est pas une forêt de production que l'on affuble d'aires de stationnement et de sentiers. Longtemps, l'enjeu social a été traité par le gestionnaire forestier principalement à travers les équipements destinés à l'accueil du public, ce qui est restrictif. La gageure pour les techniciens et ingénieurs forestiers reste d'appréhender et de mesurer le qualitatif et en l'occurrence l'affectif. Il reste délicat de décrypter la demande sociale, difficile à formuler, dont les contours sont mal définis. Derrière le sempiternel débat sur la gestion forestière apparaissent toute une série de conceptions possibles de la nature et des relations souhaitables entre l'Homme et la Nature. Or, si le forestier a l'habitude de traiter des questions techniques, les enjeux éthiques et les perceptions subjectives sont beaucoup plus mal appréhendés.

Le principe de la récolte de bois n'est guère remis en cause, même s'il est admis que la fonction de production n'est pas l'objectif principal. Mais un malentendu subsiste, sous-entendant d'une certaine façon une confusion entre fin et moyen. La production de bois demeure en effet la seule fonction, avec localement la chasse, dégageant des revenus et donc finançant les autres, en complément du financement des collectivités et de la péréquation nationale. La transparence des coûts et le confortement des financements externes sont donc à rechercher.

On ne peut résumer la problématique de la gestion durable à une simple question d'une gestion forestière «verte» ou «biologique». Les véritables enjeux forestiers dépassent ce cadre. Que nos concitoyens, majoritairement citadins, voient avant tout dans les forêts un espace sans homme et un sanctuaire de nature, ne nécessitant pas de ce fait d'implication significative de leur part, alors qu'au même moment ils consomment des produits à base de bois sans se soucier de leur provenance, et aménagent leur environnement avec parfois des conséquences lourdes sur la forêt, voilà qui limite singulièrement les éventuels efforts en matière de gestion durable. Il faut donc trouver un consensus social fort sur des objectifs pour nos forêts, en travaillant sur les écosystèmes forestiers, sur les besoins des acteurs par rapport aux forêts et sur les relations entre les acteurs concernés par les forêts.

Le fonctionnement des structures de concertation actuelles, bien qu'elles aient généralement dépassé le statut de clubs de mécènes ou de simples lieux d'information, restent à améliorer pour atteindre ces ambitions. Les marges de progression en matière de communication sont également importantes ; elle ne sera toutefois réellement efficace que lorsque son contenu reposera sur un projet commun pour la forêt.

Il s'agit d'un élément-clé pour accompagner les actes de gestion dans un climat serein.

Sur la base du présent diagnostic, il est donc prévu de revoir les pratiques, pour dépasser une gestion ajustée, et aboutir à une gestion véritablement adaptée au contexte. Et ce en respectant les éléments de politique forestière nationale. Une réflexion technique est donc lancée ; elle est conduite par des personnels de l'ONF avec des experts externes et se fera dans un souci de transparence et de concertation avec les différents usagers, pour un projet partagé. Les thématiques majeures (aménagement et sylviculture, commercialisation et exploitation des bois, accueil du public et éducation à l'environnement, communication, gouvernance) feront l'objet de groupes de travail dédiés créés pour l'occasion. D'autres thématiques, qui apparaissent moins problématiques et/ou plus abouties, seront intégrées dans le projet, mais ne paraissent pas justifier de la création de nouveaux groupes. Les réflexions en la matière se poursuivront donc dans le cadre de la gestion courante, en s'appuyant sur les réseaux et groupes déjà en place (ex : chasse, surveillance et police, foncier,...). Enfin, il y aura des thématiques plus internes à l'ONF, telles que la gestion des ressources humaines (identification des profils professionnels indispensables ou utiles en forêt périurbaines, formation des personnels, accompagnement des personnels,...).



**Direction territoriale
Île-de-France et Nord-Ouest**
Boulevard de Constance
77300 Fontainebleau
Tél. : 01 60 74 92 40
Fax : 01 64 22 83 79

www.onf.fr

Certifié ISO 9001 et ISO 14001